

Mairie de VALIGNAT
Le Bourg
03330 VALIGNAT
DATE DE CONVOCATION
19/06/20

CONSEIL MUNICIPAL 27/06/20

L'an deux mille vingt, le 27 juin à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.

Présents:

BLAES Magalli, SASTRE GARAU Danielle, CHASSIN Yves,
CHALEIL Laurent, LARONDE Françoise, RIBOTTET Maryse,
CHESSERET Didier,

Absent excusé

NOMBRE DE CONSEILLERS : 7

PRESENTS : 7

VOTANTS : 7

- 1) **Secrétaire de séance** : Françoise LARONDE
- 2) Adoption du dernier compte-rendu : voté à l'unanimité

3) VOTE DES TAUX DES DEUX TAXES LOCALES- DEL2020-06-001

Le Conseil Municipal, après examen du budget, décide, à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes directes locales.

Pour l'année 2020, les taux seront donc comme l'année précédente soit :

- Taxe Foncier Bâti :	10.47 %
- Taxe Foncier Non Bâti :	32.65 %

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

**4) DELIBERATION CONTENU DE L'ARTICLE 65548 : AUTRES
CHARGES- DEL2020-06-002**

Madame le Maire explique que pour l'élaboration du budget 2020, les organismes recevant une contribution communale par le biais de l'article 65548 doivent être listés avec leur montant :

Cotisations mandatées à :

ARTICLE 65548

SIVOM : 60 € et 75 €

Fourrière animale SAS SACPA : 108 €

Centre social Viva Sioule: 200 €

Le Conseil Municipal se prononce pour à l'unanimité.

**5) ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES 2
AGENTS AYANT CONTINUE DE TRAVAILLER PENDANT LA
PERIODE DE CONFINEMENT COVID 19- DEL2020-06-003**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont continué de travailler, pendant la crise sanitaire. Le montant de cette prime est plafonné à 1000 euros par agent. Le montant de cette prime, qui n'est reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le

revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020.

Il appartient au Conseil municipal, d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime ;
Il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

Le Maire propose son intention de faire bénéficier les 2 agents communaux (Mme Guivier Denise et Mme Desmaison Carine) de la prime exceptionnelle accordée aux personnes ayant travaillé pendant la période de confinement due à l'épidémie de COVID 19.

La prime s'élevant à 1000 € pour les personnes à temps complet, il est convenable de l'accorder proportionnellement au temps de travail effectué pour les 2 agents à temps partiel :
Soit 29 € pour Mme Guivier Denis travaillant 1 heure par semaine et 229 € pour Mme Desmaison Carine travaillant 8 heures par semaine.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce : POUR à 7 voix.

6) TRAVAUX TOITURE EGLISE - DEL2020-06-004

Mme le Maire présente aux Conseillers les 2 devis reçus concernant les travaux de suivi de la toiture de l'église St André de Valignat et d'étanchéité des solins.

- 1^{er} devis : SARL Jean-Claude LAURENT de Chantelle : 1278.00 € TTC
- 2^{ème} devis : COUVRETOIT SARL d'Ebreuil : 3643.76 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite que l'entreprise LAURENT revoie son devis en précisant pour le changement des tuiles cassées.

Il se prononcera donc ultérieurement.

7) ACHAT DE JARDINIÈRES - DEL2020-06-005

Mme le Maire montre au Conseil Municipal les jardinières en polyéthylène rotomoulé sélectionnées dans le catalogue ADEQUAT L'Achat Public à 446.97 € HT l'unité.

Il faudrait 5 jardinières pour bien équiper la commune, le montant s'élèverait donc à 2234.85 € HT soit 2681.82 € TTC.

Le montant de cette dépense sera inscrit au budget 2020 en investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce : POUR à l'unanimité et donne l'autorisation à Mme le Maire d'effectuer cet achat.

8) ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE - DEL2020-06-06

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le devis que nous avons reçu du CAT ESAT ALLIER « LES GENETAIX » de Deneuille-Les-Chantelle, concernant l'entretien des espaces verts de la commune.

Le devis s'élève à 5169 € pour le broyage-débroussaillage de chemins communaux, tonte, taille d'une haie, évacuation et traitement des déchets de taille.

Le Conseil Municipal approuve le devis à 7 voix POUR
Et autorise Mme le Maire à donner son « bon pour accord »

9) CONVENTION FOURRIERE ANIMALE- DEL2020-06-07

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la convention SACPA.

Vichy Communauté propose à la commune de poursuivre la relation contractuelle, arrivant à échéance en juin 2020.

Cette convention d'adhésion est établie aux conditions suivantes :

- terme maximal de la convention : 31 décembre 2022,
- contribution forfaitaire annuelle au titre du coût de fonctionnement et d'investissement de l'équipement de 1.39 € TTC par habitant,
- les tarifs publics appliqués par Vichy Communauté seront les mêmes vis à vis des communes adhérentes que ceux applicables à la population de son propre territoire,
- seules les communes signataires de la convention d'adhésion précitée pourront avoir accès au service de cet équipement communautaire.

Mme le Maire propose au Conseil municipal :

De l'autoriser à signer la convention d'adhésion avec la communauté d'agglomération Vichy Communauté pour la fourrière SACPA de Brugheas, ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

10) VOTE DU BUDGET 2020- DEL2020-06-08

INVESTISSEMENT

Dépenses : 42 076.06 € (+ 10 474.00 de RAR de 2019 reportés) soit : 52 550.06 €

Recettes : 52 550.06 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 87 582.20 €

Recettes : 87 582.20 €

Le Conseil Municipal après délibération vote POUR à l'unanimité.

11) RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL Mme GUIVIER DENISE AGENT TECHNIQUE- DEL2020-06-09

Il convient de renouveler le contrat de travail de Mme Guivier Denise, agent technique en charge du ménage, se terminant le 13 juin 2020.

Il est proposé de le renouveler pour la même durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré se prononce : POUR à 7 voix

**12) NOMINATION DES MEMBRES DE LA CCID : COMMISSION
COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS- DEL2020-06-10**

L'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissionnaires (communes de 2000 habitants ou moins) ;
A chaque élection municipale, il convient de désigner une nouvelle commission ;
Pour permettre cette désignation, le Conseil municipal doit dresser une liste de 24 contribuables pour les communes jusqu'à 2000 habitants ;

Propose les personnes suivantes :

Membres titulaires : Mme BOURDILLON Magali, M LAEDERICH Pierre, M MAILLARD Antoine, M CHASSIN Yves, M LARONDE Philippe, Mme SASTRE GARAU Danielle, M WAGNER Hervé, Mme BIDET Pauline, M CHALEIL Laurent, Mme RIBOTTET Maryse, M BLAES Loïc, M GODEAU Gérard.

Membres suppléants : M HUBO Alain, M BIDET Clément, M SASTRE GARAU Daniel, M CHESSERET Didier, M TIEGS Joachim, Mme WEISS Corinne, Mme LARONDE Françoise, Mme TOUL Michelle, M RIBOTTET Robert, M KOWAL Eric, M RAY Jean-Paul, Mme COURTOIS Christiane.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité, pour la nomination de ces membres à la CCID

13) INFORMATIONS- QUESTIONS DIVERSES :

Présentation du bulletin municipal

Dalles amortissantes pour les jeux du jardin d'enfants

Terrain à vendre sur la commune (ZD 37 La Prugne) : nous ne sommes pas intéressés

La séance est levée à 20H40

Magalli BLAES	Danielle SASTRE- GARAU	Yves CHASSIN
Laurent CHALEIL	Françoise LARONDE	Maryse RIBOTTET
Didier CHESSERET		